



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021

Vous êtes invité.e à vous trouver, **le lundi 22 mars 2021, à 18 h 30**, en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE

1. Décisions du Maire prises entre le 28 janvier 2021 et le 1^{er} mars 2021.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2. Débat d'orientation budgétaire – Exercice 2021.
3. Clés de répartition entre le budget principal et le budget annexe du service du transport urbain.
4. Convention avec le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.
5. Cession des parcelles F 383, F 384b, F 394d, Ancienne Ecole du Bager.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

6. Actualisation des prix pratiqués dans le cadre des travaux et prestations réalisés en régie par le service assainissement.
7. Questions diverses.

Cette séance du Conseil municipal se déroulera à huis clos en raison des conditions sanitaires liées à l'épidémie de la COVID-19. Afin d'en préserver le caractère public, la séance sera diffusée en direct sur la chaîne You Tube « Ville d'OLORON SAINTE-MARIE ».

Le port du masque sera obligatoire durant toute la séance.

OLORON STE-MARIE, le 10 mars 2021.

LE MAIRE,

Bernard UTHURRY

Les questions orales, vœux, avis, motions, présentés sous forme de courrier adressé à Monsieur le Maire, devront être envoyés par mail (l-paris@oloron-ste-marie.fr) **au plus tard le jeudi 18 mars 2021, à 18 h 30.**